

Mise en place de la signalisation : au mois d'avril

Remarques :

1. Signalisation – Route du Lac

Les panneaux « Interdiction de tourner » et « Sens interdit » implantés sur la Route du Lac seront complétés par la mention suivante :

« **Sauf accès parking des Ochettes** ».

2. Suppression stationnements

Effaçage de deux places et retrait de deux pots de fleurs.

3. Éclairage public

Coordination avec la Romande Energie pour la dépose et le stockage de candélabres situés le long de la Route de la Plaine (et adjacents au S.II-III).

4. Accès Route de la Plaine 8

Les résidents Plaine 8 ont été informés par leur gérance et l'Entreprise Générale Bernard Nicod de l'accès provisoire (par la DP8)

